

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : **Mélanie Gagnon**

<https://www.cadre21.org/membres/d68431bd229dd9b293e78196>

Date d'obtention : 2023-11-22 15:57:53

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Mes rôles et responsabilités vs ceux de la police et DPCP, le délais est réduit à 4 jours, ne JAMAIS consulter les images pouvant correspondre à de la pornographie juvénile, que l'on agit en partenariat pour la sécurité et bien-être des jeunes, seules les écoles secondaires avec partenariat peuvent l'utiliser et personne ayant le badge, cela uniformise les interventions, augmente rapidité et efficacité, procure plus assurance aux intervenants scolaires.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Je comprends mieux le phénomène et l'importance de l'efficacité dans mon intervention, je suis mieux outillée (démarche claire) pour ne pas nuire aux démarches et faire une prise en charge rapide et efficace, limiter la propagation des images, me permet de déterminer la gravité et l'urgence de la situation et le type d'intervention que je dois faire, encore une fois, éviter de regarder les images ou vidéos.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

D'aucune façon regarder les publications, m'en tenir aux questions de la trousse, confisquer le téléphone si possibilité d'images dans le sac à cet effet, appeler la police si acte malveillant.